

# VILLE DE SAINT-SAUVEUR

## POLITIQUE MUNICIPALE – COM001-2003.01

### IDENTIFICATION DE LA VILLE

---

**Objectif :** Planifier une utilisation harmonieuse des outils d'identification de la Ville de Saint-Sauveur et particulièrement le logo et les armoiries.

---

#### Les Armoiries

##### **A) DESCRIPTION**

*Le profil des montagnes* symbolise le territoire boisé et très montagneux de la municipalité, traversé en son centre par un vallon mesurant environ quatre milles de longueur sur un mille de largeur, surnommé 'Le Vallon du Grand Ruisseau.

*Deux haches croisées sur un épi de blé* symbolisent les origines de la municipalité qui à l'époque était presque exclusivement agricole.

*Le soleil ayant en son centre un flocon de neige* symbolise la vocation touristique de la municipalité : grâce à la beauté de ses montagnes et de ses sites et à la salubrité de son climat, Saint-Sauveur est devenu un paradis pour la pratique des sports d'hiver et d'été.

*Deux rameaux de laurier* symbolisent la réussite des citoyens francophones et anglophones de Saint-Sauveur qui ont su conserver l'aspect pittoresque de leur territoire, et leur volonté commune de continuer ensemble à le protéger.

##### **B) UTILISATION**

Les armoiries représentent l'histoire de Saint-Sauveur et conséquemment doivent être utilisées lors de cérémonie protocolaire et pour identifier la Ville de façon officielle.

Les armoiries sont utilisées sur le drapeau de la Ville.

Le drapeau de la Ville doit être arboré en façade de l'Hôtel de Ville et dans la salle du conseil.

Aucune personne ou compagnie ne peut utiliser les armoiries de la Ville sans le consentement explicite du conseil municipal.

#### Le Logo

##### **A) DESCRIPTION**

Dans une facture stylisée, le logotype de la Ville de Saint-Sauveur reprend les éléments les plus distinctifs de sa personnalité : l'église qui surplombe le noyau villageois; les bâtisses, en formation serrée qui suggèrent l'activité touristique et commerciale; la rue principale qui nous mène au cœur du centre-ville, est représentée par la pointe centrale. La forme du symbole, l'oriflamme, confère à l'ensemble une allure de fête.

## **B) UTILISATION**

Le logo est utilisé sur la papeterie, les véhicules, les enseignes, la publicité de la Ville, les avis publics et sur toutes autres formes de représentations de la Ville non protocolaires.

L'utilisation du logo doit toujours être faite en respect du guide des normes graphiques particulièrement en ce qui concerne la forme et le choix des couleurs. Image de marque de la municipalité, le logotype de la Ville de Saint-Sauveur permet de distinguer celle-ci en lui donnant une personnalité et un style qui lui sont propres.

Conséquemment aucune personne ou compagnie ne peut utiliser le logo de la Ville sans le consentement explicite du conseil municipal.

**ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2003**